

ENTREPRISE INDIVIDUELLE Et MICRO-ENTREPRENEUR

ADJONCTION OU SUPPRESSION D'ACTIVITE

Formulaire **P2** dûment complété et signé sur chaque feuillet

Sur la liasse mentionner la ou les **nouvelles activités ajoutées**, l'**origine** de leur adjonction (création, achat, location gérance...), **tout en indiquant également les activités qui sont maintenues** et mentionner **les activités supprimées** en rubrique observations ainsi que **leur destination** (disparition, vente...)

Si Achat d'une branche d'activité :

Acte de cession du fonds signé : copie authentique ou acte de cession sous seing privé (si l'acte est signé sous seing privé, il doit faire mention de l'enregistrement auprès des services fiscaux)

Un exemplaire du journal d'annonces légales de l'Ain publiant l'avis de cession du fonds de commerce ou attestation de sa parution

Si location-gérance d'une branche d'activité :

Copie contrat de location-gérance signé

Un exemplaire du journal d'annonces légales de l'Ain publiant l'avis de location-gérance ou attestation de sa parution

Pensez à indiquer votre numéro de sécurité sociale au niveau du cadre observation (information obligatoire)

En cas d'activité réglementée, prendre contact avec le CFE

COUT DE LA FORMALITE

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse d'un montant de :

- 93.70 € si création nouvelle activité
- 51.39 € si achat
- 93.39 € si prise en location-gérance d'une nouvelle activité

Adjonction d'activité : gratuit pour microentreprise si origine nouvelle activité « création », 2.69 € si origine nouvelle activité « achat ou prise en location-gérance ».

Suppression d'activité : gratuit pour microentreprise

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)